



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/2024/0134/170 prol. du 26 août 2024, le Ministre du Travail a autorisé à

l'Administration des bâtiments publics la prolongation du délai de mise en exploitation d'une structure d'accueil de jour et de nuit pour enfants en bas âge avec un parking souterrain, une cuisine professionnelle, des salles de séjour et d'activités, des locaux administratifs et sociaux et des installations techniques à Pétange, rue Batty Weber n° 47D, numéro cadastral 1384/9636.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 5 septembre 2024 au 15 octobre 2024 inclus).

Pétange, le 29 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre f.f.,